

Formation

LE REFUS DE SEJOUR ET LES PROCEDURES D'ELOIGNEMENT



Lundi 18 mars 2024 – 9h à 17h

Accompagner une personne étrangère en France suite à un refus de séjour et/ou sous une mesure d'éloignement peut être rendu difficile par la complexité des procédures administratives. Cette journée se propose de faire un état des lieux des mesures applicables et des voies de recours possibles.

Objectifs

- Connaître la réglementation applicable en matière d'éloignement
- Identifier les différentes mesures de refus de séjour et d'éloignement
- Appréhender les voies de recours
- Savoir orienter et informer une personne étrangère

Contenus

- Le cadre législatif et réglementaire
- Les différentes mesures de refus de séjour et d'éloignement
- Les voies de recours
- Sites et lieux-ressources

Prérequis Avoir des connaissances en droit des étrangers, et notamment concernant les différentes catégories de séjour

Intervenante Aline COCCHI, juriste ADDCAES spécialisée en droit des étrangers

Lieu Chambéry (à préciser lors de la convocation)

Inscription 180€ pour les professionnel·les Gratuité pour les bénévoles et les étudiant·es

Renseignements 04 79 72 43 49
contact@addcaes.org

Inscription en ligne avant le 26 février 2024

<https://framaforms.org/le-refus-de-sejour-et-les-procedures-deloiement-18032024-1685016747>

L'ADDCAES est un organisme de formation déclaré sous le n.° 82 73 0037773. Elle est référencée sur le Datadock et certifiée QUALIOPi au titre de la catégorie « actions de formation »

